

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mon Ecole / My School Child Care Inc.	Numéro de permis 2023054	Date d'inspection Le 23 août 2024	
Nom de l'établissement Mon Ecole My School 2.0		Numéro de téléphone (506) 345-0655	
Adresse 3860 115 Route Notre-Dame NB E4V 2J2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : a) les dossiers financiers.	24(1)(a)	24 juil. 2024	23 août 2024
Commentaires : L'inspecteur a reçu la demande d'exemption par courriel le 15 août 2024. La demande d'exemption est en révision. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	18 juil. 2024	23 août 2024
Commentaires : L'information nécessaire fut ajoutée au sein des dossiers des enfants observés. La lacune est maintenant conforme.			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	29 juil. 2024	23 août 2024
Commentaires : L'inspecteur a été mis au courant par une personne éducatrice que des jouets sont à la disponibilité des enfants afin d'apporter à l'extérieur et qu'un cabanon sera installés à l'extérieur afin d'y ranger les jouets. La lacune est maintenant conforme.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : d) installée à un mètre au maximum d'un lavabo.	41(1)(d)	02 août 2024	23 août 2024
Commentaires : L'inspecteur a reçu la demande d'exemption le 15 août 2024. Cependant, le changement de couche se fait dans la salle de bain à ce moment à 1 mètre d'un lavabo. La lacune est maintenant conforme.			
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	19 juil. 2024	23 août 2024
Commentaires : La procédure de changement de couche est affichée. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives :

22(5) : L'exploitant ou l'administrateur d'un établissement agréé est tenu, dès que demande-lui est faite par un inspecteur, de produire un dossier ou un document qu'il exige en vertu du paragraphe (4).

Une personne éducatrice est venue sur les lieux afin de remplacer une personne éducatrice qui devait quitter. L'inspecteur demande de voir son dossier, mais celui-ci est resté à l'autre établissement. Après environ 45minutes, l'administratrice est arrivée sur les lieux avec le dossier. La lacune est maintenant conforme.

L'inspecteur observe les enfants jouer des jeux libres dans le gymnase. Les personnes éducatrices ont offert des moments de transition aux enfants. L'inspecteur observe une personne éducatrice diriger une activité de collaboration avec les enfants.

Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 septembre 2024

Date

original signé par
Mariline Goguen

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 septembre 2024

Date